

GT CNAS du 24 novembre 2017



Protection Sociale Complémentaire



Ce groupe de travail était consacré aux suites du référencement de la MGEFI comme mutuelle unique au ministère des finances, et notamment à la mise en place du comité de suivi du référencement.

En effet, la convention de référencement de la MGEFI a été renouvelée, pour une durée de 7 ans. Rappelons que la part de l'employeur est ici bien moindre que les grandes entreprises du secteur privé...

Si Solidarités Finances s'est félicitée du référencement d'un seul opérateur mutualiste à Bercy, prenant en compte un transfert inter-générationnel et familial, il ne s'agit pas de méconnaître ni les difficultés rencontrés par les agents pour bénéficier de soins de qualités pris en charge par la sécurité sociale et les mutuelles, ni les inquiétudes pour les années à venir, alors que les annonces gouvernementales se multiplient pour « charger la barque » des mutuelles : prise en charge intégrale des soins dentaires et optiques, voire de la (des?) journée de carence...

Nouvelle offre de la MGEFI

19ème mutuelle française sur 450 en terme de personnes protégées, la MGEFI continue de proposer trois formules dans la continuité de celles existant auparavant :

- Maïtri Santé (ex-Prémi-Santé)
- Vita Santé 2
- Multi Santé 2

Chaque adhérent a reçu un courrier individualisé reprenant les nouvelles garanties, et donnant la possibilité de changer de contrat. En l'absence de changement la bascule vers la nouvelle offre équivalente se fera automatiquement au 1er janvier 2018. (plus d'informations sur www.mgefi.fr/offre/je-travaille-deja-dans-la-fonction-publique.html)

Globalement les offres s'améliorent, avec un socle de prestations élargi et amélioré.

Quelques nouveautés ont été mises en place :

- ▶ contrat PREMUO couvrant la perte de primes : si la couverture de la perte du de traitement indiciaire net (c'est à dire le TIB ou traitement indiciaire brut moins les charges sociales) est incluse dans les 3 formules, le contrat PREMUO permet désormais de couvrir la perte de prime et ce sans questionnaire de santé, ce qui n'est pas le cas des autres offres sur le marché
- ▶ la garantie de prévoyance est incluse quelle que soit la formule choisie (dans les cas d'incapacité de travail, d'invalidité temporaire ou permanente, décès, dépendance ou rente viagère annuelle enfant handicapé) : les adhérents ont 5 ans après leur arrivée à Bercy pour y souscrire sans questionnaire de santé, après cette date le questionnaire est obligatoire.

► les changements d'un contrat à l'autre sont désormais annuels, tout changement devra se faire avant le 31/10 pour prendre effet au 1er janvier suivant. Il est à noter que la nouvelle offre prend pleinement effet dès cette date, alors que de nombreuses mutuelles impose un période de « délestage » de 6 mois quand on souscrit à une offre plus protectrice (on paye au tarif supérieur mais sans bénéficier des nouvelles prestations)

► il est désormais possible de revenir sur l'offre la moins disante

Le taux dévolution annuel moyen des cotisations pour la période la convention est 2 % pour la garantie santé, contre 5 % auparavant (sauf changement de la réglementation... ce qui limite l'engagement!)

► les nouveaux adhérents peuvent bénéficier sous condition (agents de moins de 30 ans, de plus de 30 ans si moins de 2 ans d'ancienneté dans la Fonction publique, conjoints ou enfants de moins de 50 ans) de réductions de cotisations pendant 4 ans, et non pas uniquement la première année comme dans de nombreuses mutuelles.

Le comité de suivi

Solidaires Finances revendique un seul comité de suivi, alors que Bercy souhaitait mettre en place un comité restreint (avec uniquement l'Administration) ayant accès à l'ensemble des informations sur le référencement et un comité élargi (avec les fédérations syndicales représentatives) n'ayant que des informations synthétiques, et les missions suivantes :

- éléments de bilan financier de l'organisme de référencement pour la convention ;
- éléments de démographie : nombre d'assurés, répartition, évolution ;
- calcul des transferts de solidarité intergénérationnels et familiaux ;
- évolution éventuelle des offres dans le cadre de l'application de la convention de référencement, y compris les évolutions tarifaires ;
- éléments sur la mise en œuvre des actions de santé publique dans le cadre de la convention de partenariat conclue avec la MGEFI et les mutuelles d'action sociale.

Dans le cadre du comité de suivi, les fédérations représentatives seront aussi compétentes pour proposer des actions de santé publique et de prévention, avec la volonté de Bercy de mettre en place un grande thématique annuelle nationale, ces actions étant actuellement proposées ou pas dans les comités départementaux d'action sociale.

Bercy compte mettre en place ce comité dès début 2018 avec un représentant titulaire par fédération représentative, pour décider d'un règlement intérieur et commencer les travaux avec une deuxième réunion dans l'année. Pour **Solidaires Finances**, les fédérations doivent bénéficier de toutes les informations afin d'analyser et de faire des propositions en matière de protection sociale complémentaire sur la base d'éléments objectifs et non filtrés par l'Administration.

Solidaires Finances a rappelé sa revendication constante de faire bénéficier à l'ensemble des personnels des autorisations nécessaires pour en bénéficier, et s'est étonnée de ce que le secrétariat général de Bercy les campagnes de préventions en matière de santé quand les ministres se font les apôtres du retour de la journée de carence, mesure contraire à toute logique de prévention.

Solidaires Finances entend bien continuer à faire valoir la voix des agents dans le suivi du référencement de la mutuelle, alors que de nouvelles mesures gouvernementales devraient bientôt déséquilibrer le fragile équilibre des comptes des mutuelles... et se répercuter sur les revenus des agents !

Solidaires Finances rappelle que si le point d'indice est (sur)gelé, les dépenses contraintes des agents augmentent, notamment en matière de santé, besoin fondamental s'il en est !

Pour Solidaires Finances ces attaques contre la santé des agents doivent cesser !

Les représentants Solidaires Finances à ce GT du CNAS

Benoîte MAHIEU
Roland GIRERD
Chantal GSELL
Jean-Etienne CORALLINI
Eliane LECONTE

Pour une info complète sur les différentes prestations, une seule adresse :

www.solidairesfinances.fr/index.php/action-sociale/ministerielle/notre-brochure-action-sociale